



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

18 juin 2020

**DATE D’AFFICHAGE**

18 juin 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

**OBJET :**

**Plan de lutte contre les  
discriminations  
et bilan à mi-parcours**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, M. Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient Absents :**

M. Julien CAYZAC

**Etaient Absents-excusés :**

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATION  
ET BILAN A MI-PARCOURS**

**VU** La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe ;

**VU** La loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

**VU** La loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

**VU** La loi n° 2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations ;

**VU** La loi n° 2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité ;

**VU** La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

**VU** La loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ;

**VU** La loi n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits

**VU** La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**VU** La loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale ;

**VU** Le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** Le plan d'actions présenté en annexe

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A  
L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les orientations de l'action communale en matière de lutte contre les discriminations qui s'articulent autour de 3 types de discriminations que sont :

- le sexe : avec notamment une volonté d'agir pour l'égalité Femmes – Hommes ;
- l'âge : avec une priorité des actions tournées vers les séniors, les personnes vulnérables et l'intergénérationnel ;
- le handicap : avec notamment la mise en place de toutes démarches facilitant la mise en œuvre d'un plan ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) tant dans les ERP communaux que sur les voiries publiques.

**PREND ACTE** du bilan d'exécution à mi-parcours du contrat de territoire.  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,  
Mariannick MORVAN  
P.P. Adjointe au Maire – Mme Claire HERLIN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET BILAN A MI-PARCOURS**

.....  
Date de décision: **24/06/2020**

Date de réception de l'accusé **01/07/2020**  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : **6\_66**

Identifiant unique de l'acte : **091-219102324-20200624-6\_66-DE**

.....  
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .5**  
**Finances locales**  
**Subventions**

Date de la version de la **29/08/2019**  
classification :

.....  
Nom du fichier : **66 DELIBERATION PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATION ET BILAN A MI-PARCOURS.pdf ( 99\_DE-091-219102324-20200624-6\_66-DE-1-1\_1.pdf )**



# PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## LA FERTÉ-ALAIS (4 000 habitants – Essonne)

Le Code du travail énonce une liste de 24 critères de discrimination. La commune de LA FERTÉ-ALAIS s'orientera en priorité sur 3 d'entre-deux :

- le sexe ;
- l'âge ;
- le handicap.

### 1/ le sexe :

Les actions s'articulent sur la volonté communale **d'agir pour l'égalité Femmes – Hommes, en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014** :

Axes	Situation des actions
- Création d'un plan d'actions communales orienté autour de 3 priorités :  1. la ville dans son fonctionnement interne. 2. la ville dans ses politiques publiques. 3. la ville et ses partenaires.	→ <b>FAIT</b> :  - délibération n°2020-VI-67 - élaboration d'actions en lien avec les services municipaux et les acteurs locaux. - détails des actions ci-dessous.
- <b>la ville dans son fonctionnement interne</b> :	→ <b>FAIT</b> :  - dans la gestion des Ressources Humaines : déploiement d'efforts pour avancer sur l'égalité professionnelles avec : . le respect du Code du travail dans les pratiques quotidiennes en RH et au sein de l'encadrement. . des grilles de rémunération identiques aux femmes et hommes selon les métiers et les responsabilités. . recrutement ou nomination par promotion interne à des postes de responsabilités sans priorisation de sexe. . un processus de recrutement sur emplois permanents de la Ville, avec des grilles de compétences, la mise en place de tests, ..., contribuant à une égalité de traitement entre femmes et hommes. . l'enrichissement continu dans le bilan social, de nouveaux indicateurs genrés complémentaires, afin de garantir l'égal traitement entre les femmes et les hommes sur les aspects de la vie professionnelle.  - une représentation politique et publique équilibrée (Conseil Municipal, représentants de la ville à la CCVE, nomination au Conseil Municipal des Enfants, ... )  - l'utilisation d'un langage épicène ou féminisé dans la dénomination des fonctions.  - tant dans le journal municipal que dans les publications internes,

	<p>une attention particulière est portée à la question du genre dans les choix éditoriaux (recherche d'un équilibre des femmes et hommes présentés ou photographiés, dans la valorisation des parcours d'acteurs locaux, des agents-tes- municipaux, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- progressivement, inscrire les services municipaux et chaque décision du quotidien dans des démarches valorisées par la Charte pour la promotion de l'égalité dans la Fonction Publique, signée en décembre 2008 par le Ministre et le Président de la HALDE.</li> </ul> <p><b>→ A faire / en cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation de sensibilisation des agents à toutes formes de discrimination (directes et indirectes).</li> <li>- expérimentation des CV anonymes.</li> <li>- actualiser tous les documents internes (règlement intérieur, ...), pour mieux sensibiliser, prévenir (CHSCT, délégués-ées - des personnels, ...) et réparer (procédure écrite) toutes situations constatées allant à l'encontre de l'égalité Femmes – Hommes.</li> </ul>
<p><b>- la ville dans ses politiques publiques :</b>  <i>La ville intègre les questions de lutte contre les stéréotypes et les droits des femmes dans ses diverses politiques publiques, recouvrant des secteurs aussi divers que l'enfance, les pratiques sportives, la culture, ...</i></p>	<p><b>→ FAIT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement d'une offre de système d'accueil périscolaire suffisante et adaptée, qui participe à la conciliation des temps professionnels et personnels pour les parents, selon les temps de la journée.</li> <li>- la mise en place de dispositifs spécifiques par le CCAS permettant de lutter contre les violences intrafamiliales, notamment pour l'accompagnement et l'accueil prioritaire des victimes (logement d'urgence dédié, ...).</li> <li>- la lutte contre les violence conjugale est prise en compte notamment par des partenariats avec la <b>gendarmerie</b> de Guigneville, le <b>CRIP</b> (<i>cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes</i>), l'association <b>MEDIAVIP91</b> (<i>Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes</i>) qui peuvent venir en aide aux victimes en créant un lien dans un lieu public permettant à la victime de se confier en toute sécurité et d'être officiellement prise en charge.</li> </ul> <p><b>→ A faire / en cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intégration de la question de l'égalité Femmes-Hommes dans les projets pédagogiques et éducatifs, en particulier via des projets rédigés par chaque animateur-trice.</li> <li>- l'accompagnement des associations avec un soutien à la fréquentation et à l'accès mixtes aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, permettant de renforcer la mixité dans les disciplines connotées masculines ou féminines.</li> <li>- tendre avec le temps vers un équilibre du nombre de rues et bâtiments portant le nom de femmes et d'hommes.</li> </ul>
<p><b>- la ville et ses partenaires :</b>  <i>La question de l'égalité des fertoises et des fertois, la lutte contre les stéréotypes, ne doit pas être du seul ressort de la Ville.  A ce titre, elle cherchera à mobiliser des forces vives associatives et institutionnelles du territoire, en veillant à s'enrichir des partenariats noués</i></p>	<p><b>→ FAIT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et agir en lien et en cohérence avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Essonne (CCVE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>. élaboration d'un schéma intercommunal de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes</li> <li>. implication de LA FERTE-ALAIS dès que cela est possible, dans toutes les actions portées par la CCVE.</li> <li>. adoption d'une délibération à l'unanimité présentant le rapport sur « la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes de la Communauté de Communes » - délibération du 17 décembre 2019.</li> </ul> </li> <li>- Accompagner et agir en lien et en cohérence avec les associations locales et du bassin de vie :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. soutient aux associations engagées sur l'égalité des femmes et des hommes, qu'elles agissent sur les droits des femmes, l'aide aux victimes, l'accompagnement des personnes vulnérables, ...</li> <li>. partenariat actif avec l'association Virvolt pour agir et lutter contre tous les stéréotypes liés au métier.</li> </ul> <p>- Mise en place DU DISPOSITIF « EAU POUR TOUS » avec le SIARCE : convention de partenariat, permettant de soutenir l'accès à l'accompagnement spécifique dédié aux personnes en difficulté, notamment par l'ouverture d'un compte « Fonds Local de Solidarité »,</p> <p>- Mise en place de permanences en Mairie avec la MDS (Maison Départementale des Solidarité) : convention avec et sans rendez-vous sur la commune, afin de permettre aux personnes ne pouvant se déplacer d'accéder à l'aide dont ils ont besoin.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2/ l'âge :

Les actions s'articulent avec une priorité des actions tournées vers les seniors, les personnes vulnérables et l'intergénérationnel :

Axes	Situation des actions
- Lutter contre toutes les formes d'isolement des seniors et des plus vulnérables.	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir et agir au travers de toutes actions luttant contre toutes formes d'isolement des seniors : <ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Plan canicule grand froid</b> : appels aux seniors inscrits sur le registre ainsi que ceux qui nous sont signalés, seuls et isolés. Les personnes isolées sont appelé très régulièrement.</li> <li>· <b>Les petits-frères des pauvres</b> : Nous proposons aux seniors en isolement total (plus de famille) de les mettre en contact avec l'association afin d'avoir des visites régulières pour rompre l'isolement et garder un lien social.</li> <li>· <b>Rencontre après-midi seniors</b> : Mise en place un jeudi par mois en 2019 d'une rencontre après-midi seniors afin de créer du lien social. En effet, les femmes sont nombreuses à vivre seules et ne sortent plus (timidité, tristesse, isolement, etc...). Ce moment de partage est un lieu de rencontres et d'échanges permettant de créer un lien durable.</li> <li>· <b>Informatique</b>: mise en place de cours d'informatique en partenariat avec la médiathèque départementale de l'Essonne.</li> <li>· <b>PASI - Pôle Autonomie Santé Informatique « seniors numériquement vôtre »</b> : 2019, cours d'initiation à différents groupes (par niveaux) à raison de cinq sessions de 2h.</li> <li>· <b>Semaine bleue « Semaine Nationale des retraités et des personnes âgées » octobre 2020</b> : mise en place d'un programme d'activités permettant aux seniors de rompre l'isolement et de faire de la prévention (santé, perte d'autonomie, chutes, etc...).</li> <li>. sports adaptés aux seniors avec la mise en place en partenariat <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ avec l'UFOLEP en 2018 de cours à l'année adaptés et à un prix abordable par tous.</li> <li>2/ avec le <b>PRIF (Prévention Retraite Ile de France)</b> en 2019</li> <li>3/ Des ateliers « bien-être » grâce à l'association « <b>visionaturel</b> » de la Ferté-Alais qui regroupe différents praticiens de médecine douce.</li> </ol> </li> <li>. <b>Colis de Noël</b> : colis de Noël offert à tous les seniors âgés de 60 ans et plus, remis autour d'un traditionnel goûter offert par la commune, et permettant de créer du lien social, d'échanger, et de diffuser des informations.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Sorties familles défavorisées</b> : le CCAS offre une sortie l'été et une l'hiver aux familles en difficultés (cirque, base de loisirs, parc de jeux couverts, etc...).</li> <li>- développer des partenariats et offres de services toujours au plus près des besoins des seniors et personnes vulnérables :       <ul style="list-style-type: none"> <li>. partenariat <b>CCAS – police Municipale</b> : déplacement au domicile des personnes les plus vulnérables afin d'aider sur différents points (administratif, écoute, logement insalubre, violence conjugale, etc ...)</li> <li>. partenariat <b>ASAMDTA Association de Services, d'Aides Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné</b>. Soutien à domicile des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes malades, quel que soit leur âge ou leur situation sociale.</li> <li>. partenariat <b>CLIC CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE</b> : Une convention a été signée avec le CLIC. Tous les administrés de plus de 60 ans peuvent bénéficier de ce service gratuit. Le CLIC aide au maintien des personnes âgées à leur domicile le plus longtemps possible puis les accompagnent dans leurs démarches pour une installation dans une résidence seniors ou maison de retraite. Ils procèdent à une évaluation globale. Le CLIC se déplace à domicile.</li> <li>. partenariat <b>Le Panier Solidaire</b> : Epicerie sociale permettant d'aider sur un temps donné les administrés rencontrant des difficultés temporaire ou sur du long terme les retraités aux faibles revenus. Des commissions ont lieu toutes les semaines au sein de l'association. Le CCAS verse une subvention.</li> <li>. partenariat <b>OFII : L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</b>. L'immigration familiale. L'OFII reçoit le dépôt des demandes de regroupement familial et effectue une demande de contrôle du logement et des ressources du demandeur au Maire.</li> <li>. partenariat <b>Restos du cœur</b> : mise en contact des familles avec l'association. Durant le confinement l'agent du CCAS, la police municipale ainsi que des bénévoles de l'association ont effectué les livraisons directement aux domiciles des bénéficiaires Fertois.</li> <li>. partenariat avec <b>L'amicale saint-jacques de Boutigny sur Essonne</b> : Livraisons de repas à domicile et en urgence en cas de sortie d'hospitalisation.</li> </ul> </li> </ul>
<p>- Sensibiliser, partager et comprendre, grâce à des relations partagées entre les générations.</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer des rencontres entre les enfants des accueils de loisirs et les seniors : 2 exemples,       <ul style="list-style-type: none"> <li>. 2016 : rencontre conviviale autour de jeux de société entre les enfants des accueils de loisirs élémentaires et les personnes âgées du CCAS, lors de la Fête des Aînés à la salle des Fêtes.</li> <li>. 2015 à 2018 : rencontres conviviales des enfants des accueils de loisirs maternels, avec les personnes âgées de la Maison de retraite. Rencontres prévues 1 fois par mois avec une fête de fin d'année.</li> </ul> </li> <li>- proposer des rencontres annuelles régulières entre les générations : par exemples       <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>1er mai</b> : distribution des brins de muguet à la maison de retraite par les enfants élus du Conseil Municipal des Enfants</li> <li>. <b>Noël</b> : chant, distribution de chocolats, remise de cadeaux offerts par la commune et d'une carte de vœux confectionnés par les enfants des ALSH à chacun des résidents. Moment très chaleureux et très attendu par les résidents.</li> </ul> </li> </ul> <p>→ <b>A faire / en cours</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construire un projet intergénérationnel avec le Conseil Municipal des Enfants</li> </ul>



<p>- Faciliter l'accès aux offres publiques à toutes personnes en ayant le besoin.</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en application d'une tarification sociale pour les services publics municipaux.</li> <li>- aide spécifique supplémentaire via le CCAS pour toutes les personnes en difficultés ou vulnérables.</li> <li>- offre « <b>Ma commune ma santé</b> » : mutuelle à tarif préférentielle pour les Fertois.</li> <li>- <b>aide à la Domiciliation</b> : Le CCAS procède exceptionnellement à <b>la domiciliation des sans domicile fixe</b> afin de leur permettre l'accès aux droits (RSA, CAF, demande de logement social, etc...).</li> <li>- action spécifique <b>COVID 19</b> : élus, agents administratifs, bénévoles, ont téléphoné régulièrement aux séniors, les courses alimentaires et pharmaceutiques ont été faites aux plus vulnérables et isolés.</li> <li>- <b>Promouvoir la Téléassistance</b> : avec l'aide du Département proposer systématiquement l'installation d'une téléassistance permettant aux personnes les plus vulnérables d'appeler les secours. Un équipement rassurant et vital pour certains.</li> </ul>
<p>- Accompagner les personnes vulnérables, notamment face à leurs besoins d'accès aux logements et d'informations juridiques dans leurs démarches du quotidien</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour faciliter l'accès aux logements des personnes vulnérables ou en difficultés, la Commune conventionne chaque année au titre du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne).</li> <li>- pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches des personnes vulnérables ou en difficultés, la Commune conventionne chaque année avec l'association CIDFF qui est un centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles. 2 permanences mensuelles sont ainsi mises en œuvre en Mairie.</li> </ul>
<p>- Aider les jeunes et jeunes adultes tant à l'insertion professionnelle qu'à l'accession au marché de l'emploi.</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'insertion des jeunes et publics en difficulté par une politique volontariste au travers de l'accueil de stagiaires dans les services municipaux.</li> <li>- permettre aux jeunes adultes fertoises et fertois d'accéder à un 1<sup>er</sup> emploi : accueil de 3 à 4 jobs d'été chaque année.</li> <li>- avec l'aide de Pôle Emploi, mise en œuvre de « contrat aidé » type CAE (2 à 3 postes dédiés chaque année).</li> <li>- via le CCAS accompagner des demandeurs d'emploi dans leur recherche et dans la valorisation de leur expérience (CV revisité, ..)</li> <li>- soutenir et agir en partenariat avec l'Association VIRVOLT, au travers d'une convention annuelle de projets, et notamment via l'outil « Chantiers Internationaux ». Ce partenariat amenant à faire travailler des jeunes et des adultes issus d'origines et de parcours différents pour l'accomplissement de rénovation du patrimoine local.</li> </ul> <p>- Agir en partenariat avec les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Mission Locale</b> : permanence sur Rdv en Mairie jusqu'en 2018. Depuis 2019, et suite à la nouvelle réglementation RGPD, prolongement de l'action auprès de la Maison des Services Publics située au siège de la CCVE (Ballancourt) : permettre à tous les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale (information, orientation vers des dispositifs d'insertion professionnelle, accompagnement, suivi individualisé ...).</li> <li>. <b>SESAME</b> : association qui permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle (accompagnement et mise en place d'un parcours d'insertion, selon article L5132-7 du Code du Travail).</li> </ul>

### 3/ le handicap :

Les actions s'articulent avec une priorité des actions tournées vers les accès aux services publics, les obligations des employeurs et l'accès à la commande publique :

Axes	Situation des actions
<p>- Plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap = répondre à l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective (cadre bâti, ERP, voirie, transports, espaces publics ... )</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- réflexion et élaboration fin 2014, d'un Plan d'Accessibilité Programmée (Plan AD'AP) sur la Ville.</li><li>- adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmé en 2015, avec un plan de financement adapté prévu chaque année. En 2020, les accès PMR de 2 bâtiments communaux (accueillant la Trésorerie et la Maison Médicale) sont ainsi programmés.</li><li>- obtention de l'arrêté préfectoral relatif à l'AD'AP le 4 décembre 2015.</li><li>- faciliter la mise en accessibilité des points d'arrêts des bus.</li></ul> <p>→ <b>A faire / en cours</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- agir sur les moyens de communication publique en ligne (internet, site de la ville, ... )</li></ul>
<p>- En tant qu'employeur, respecter l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les effectifs communaux.</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des 6% de travailleurs handicapés dans les effectifs communaux – Aucune pénalité budgétaire au titre du FIPHFP.</li></ul>
<p>- Faciliter l'accès à la commande publique.</p>	<p>→ <b>FAIT</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Commande de fournitures de bureau auprès d'associations d'aide aux travailleurs handicapés (ESTA ou CAT).</li></ul> <p>→ <b>A faire / en cours</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- expérimenter des clauses en marchés publics dédiés au handicap et des lots dédiés aux entreprises.</li></ul>

